



AEDREX

ASSOCIATION EUROPEENNE DU DEVON REX

Quartier les Vidiés

Route de Toulon 83170 TOURVES

<http://www.aedrex.fr>

CHARTRE DE QUALITE

L'AEDREX a pour but de promouvoir l'élevage familial du Devon Rex et encourage ses éleveurs à travailler en faveur de l'amélioration de la race, selon les critères suivants : santé, socialisation, respect du standard.

Les éleveurs adhérents à l'AEDREX s'engagent donc à faire preuve d'une éthique rigoureuse, non seulement dans leur politique d'élevage, mais également dans leur politique de vente des chatons, et vis-à-vis de leurs acquéreurs.

Cette chartre constitue la politique d'élevage et de cession des chats et chatons nés chez les éleveurs adhérents à l'AEDREX.

1. CONDITIONS DE DETENTION DES CHATS :

Le bien-être de ses chats doit être la préoccupation majeure de l'éleveur.

↑ Ne pas garder les reproducteurs en cage, leur laisser l'accès aux différentes pièces de l'habitation.

Les reproducteurs doivent avoir à disposition un milieu enrichi, en accord avec leurs besoins comportementaux félines. Ils doivent pouvoir s'ébattre librement, disposer de jouets leur permettant de se détendre et d'endroits confortables où se reposer.

Les reproducteurs et futurs reproducteurs doivent pouvoir vivre au domicile de l'éleveur, comme n'importe quel chat de compagnie. Une exception est toutefois acceptée pour les étalons qui "arrosent" et face aux contraintes liées aux contrôles des naissances (femelles en chaleur). Ils peuvent être isolés, mais doivent avoir chaque jour des contacts humains. Il est recommandé de leur adjoindre un compagnon.

Les reproducteurs ne doivent pas avoir accès à l'extérieur sans surveillance ou clôture, et ne doivent pas être en contact avec des chats de l'extérieur.

↑ Respecter une période de repos d'un an entre les gestations des femelles sauf si la fréquence élevée des chaleurs fait encourir à la femelle un risque d'infection utérine. Si des chaleurs fréquentes - tous les 15 jours minimum - nécessitent de réduire le délai entre 2 gestations, la chatte devra être stérilisée relativement tôt, de manière à ce qu'elle ne s'épuise pas. En tout état de cause, une chatte ne devra pas faire plus de 3 portées sur une période de 2 ans.

- ↑ **Soumettre les chatons à un maximum de manipulations et de stimulations dès leur plus jeune âge. Les chatons devront avoir accès librement aux différentes pièces de l'habitation de l'éleveur dès qu'ils sont aptes à quitter la maternité.**
- ↑ **Assurer un suivi vétérinaire rigoureux pour chaque animal (chaton, reproducteur ou retraité).**
- ↑ **Tenir à jour les vaccins des reproducteurs.**
- ↑ **Les reproducteurs doivent être testés FIV/FelV négatifs (ou issus de parents négatifs si nés à la chatterie).**
- ↑ **Nourrir ses chats avec un aliment de qualité et assurer une bonne hygiène de l'habitation et des litières.**

2. CONDITIONS DE CESSION DES CHATONS

- ↑ **Un chaton ne doit pas être livré à son acquéreur avant l'âge de 12 semaines révolues.**
- ↑ **Les chatons doivent avoir été vaccinés (primo + rappel) au minimum contre le typhus et coryza, avant la cession. Conformément à la législation en vigueur, les injections doivent être pratiquées par un vétérinaire libéral et non par l'éleveur lui-même.**
- ↑ **Le chaton doit obligatoirement être identifié (puce électronique) avant toute cession.**
- ↑ **Les chatons doivent suivre un programme de vermifugation adapté jusqu'à leur cession.**
- ↑ **Tout chaton faisant l'objet d'une vente doit avoir été déclaré au LOOF (pour la France) ou au Livre Officiel du pays d'origine et avoir fait l'objet d'une demande de pedigree.**
- ↑ **L'éleveur s'engage à accepter, selon ses disponibilités, les visites à son domicile des potentiels acquéreurs. Il doit rester disponible et à l'écoute pour informer d'éventuels acquéreurs sur la race et assurer un suivi des chatons vendus.**
- ↑ **L'éleveur s'interdit de vendre tout ou partie d'une portée à une animalerie, de la proposer sur une foire.**

3. POLITIQUE D'ELEVAGE ET LIGNE DE CONDUITE DE L'ELEVEUR

Elever des Devon Rex est une activité passionnante qui ne doit pas être exercée dans un but lucratif mais doit l'être par amour de cette race.

Pour cela, l'éleveur adhérent de l'AEDREX doit respecter les points suivants :

- ↑ S'efforcer d'acquérir des reproducteurs de qualité, tant du point de vue santé que du respect du standard, et doit privilégier la qualité de ses reproducteurs plutôt que leur quantité.
- ↑ Planifier chaque mariage en vue d'un programme d'amélioration de la race, en tenant compte des caractéristiques du génotype et du phénotype.
- ↑ Veiller à la diversité du pool génétique de la race en ne reproduisant pas systématiquement les mêmes mariages, et en limitant le nombre de chatons vendus pour élevage issus d'un même reproducteur.
- ↑ Ne pratiquer des saillies extérieures que dans un but d'amélioration de la race. Le propriétaire de l'étalon, pour accorder une saillie, doit donc non seulement s'inquiéter de l'état sanitaire de la femelle proposée mais tenir également compte de son type et de ses lignées.
- ↑ S'assurer, avant la vente d'un chaton vendu pour élevage, du réel potentiel de ce dernier.
- ↑ Se tenir informé des dernières avancées en félinotechnie et connaître les particularités de la race, afin de ne pas s'exposer au risque de donner des renseignements erronés.
- ↑ Apporter soutien et conseils aux débutants.
- ↑ Apporter soutien et conseils aux acquéreurs dans le cas d'un problème de santé du chat/chaton.
- ↑ Collaborer à toute étude potentielle sur le Devon Rex menée dans un cadre scientifique, dans la mesure de ses moyens.
- ↑ Faire stériliser les retraits avant placement.

L'AEDREX se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'adhésion d'un éleveur s'il s'avère qu'il mène une politique d'élevage défavorable à la réputation de la race Devon Rex ou qu'il ne respecte pas les clauses de cette charte.

Nom prénom :

Nom de chatterie :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :